



Préavis relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2016

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se conformant aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le projet de budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2016. Le budget a été soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

Préambule

Le budget est établi en fonction des éléments financiers connus et communiqués par le Canton dont la Municipalité n'a aucune maîtrise, soit, péréquation cantonale et associations intercommunales, sécurité sociale, sécurité (police), enseignement, garderies et défense incendie. Il est basé sur l'arrêté d'imposition qui a été soumis au Conseil général le 22 octobre 2015.

La Municipalité a élaboré ce budget au plus proche de la réalité et elle n'a engagé que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Elle souhaite également procéder au remboursement partiel de la dette qui se monte actuellement à env. CHF 1,5 mio.

Le revenu des impôts des personnes physiques est budgétisé avec prudence car il est difficile de connaître avec exactitude les rentrées fiscales. Au niveau des droits de mutation à percevoir, nous n'avons à ce jour aucune information précise.

Budget de fonctionnement - commentaires

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « budget 2016 » ou lors de la séance du Conseil général.

Une différence majeure du total des charges et des revenus entre ce budget et le précédent est due aux imputations internes qui sont réparties dorénavant de manière différente.

Les revenus totaux du budget 2016 s'élèvent à CHF 1'500'071.00 contre CHF 1'854'038.00 au budget 2015. Les charges totalisent quant à elles CHF 1'456'475.00 contre CHF 1'863'121.00 au budget 2015.

Le budget de fonctionnement 2016 présente un excédent de charges de CHF 43'596.00.

Budget d'investissement - commentaires

Le budget d'investissement 2016 est le suivant :

Crédit d'étude pour la révision du PGA CHF 140'000.00

Il est clair que cette demande de crédit fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil général.

Demande

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Juriens,


- vu le préavis municipal N° 2011-2016-25 du 2 novembre 2015
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DECIDE

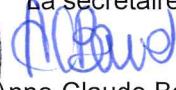
- D'adopter le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté, avec un excédent de charges de CHF 43'596.00;
- De prendre acte du budget d'investissement 2016 tel que présenté, pour un montant total de CHF 140'000.00.

Adopté en séance de Municipalité le 10 novembre 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le Syndic
Rosemay Christen


CANTON DE JURIENS
MUNICIPALITE DE JURIENS
LIBERTE ET PATRIE

La secrétaire

Anne-Claude Baud